

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 12 OCTOBRE 2023**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Convocation du 5.10.2023

Affichage du 5.10.2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Randonnai suite à la convocation du 5.10.2023, affichée le cinq octobre 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck).

Etait absent-non excusé : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame Stéphanie CHAMARET est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023.10.147

DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET MUSEALES

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 mars 2023 approuvant le Budget Primitif,

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparait nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement du Budget Muséales.

Le Vice-Président présente en séance les ajustements budgétaires à réaliser :

- Organisation de l'événement ATTACHE TA TUQUE
- Participation au Groupement d'Achat TE 61
- Insuffisance de crédits sur le chapitre 012 – Charges de Personnel

Les élus communautaires sont invités à examiner la proposition de décision modificative n° 1/2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la décision modificative n° 1/2023 du budget muséales telle que présentée.
Cette décision modificative sera annexée à la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,

Emmanuel LE SECQ

COMMUNAUTE DE COMMUNES

des HAUTS du PERCHE

61290 LONGNY-LES-VILLAGES

CDC DES HAUTS DU PERCHE

Code INSEE

Muséales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65568 : Autres contributions	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74751 : Participations GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 100,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 100,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	15 100,00 €	0,00 €	15 100,00 €
Total Général		15 100,00 €		15 100,00 €

Longny-les-Villages, le 13 octobre 2023,

Le Président,

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
des HAUTS du PERCHE
61290 LONGNY-LES-VILLAGES

Emmanuel Le Secq.